

**Concertation sur la liaison souterraine en courant continu France-Espagne**

**Atelier territorial 3 - Centre  
Réunion 2 - 15 décembre 2009 - Mairie de Trouillas**

**Verbatim**

**Présents :**

M. Jean Amouroux	Maire de Tresserre
M. Rémy Attard	Maire de Trouillas
M. Jordi Ayats	Collectif Non à la THT
M. Henri Badie	Adjoint au maire de Banyuls-dels-Aspres
M. Jean-Louis Chambon	Maire de Canohès
M. Pierre Dupouy	Cabinet de Jacqueline Irlès
Mme Jeanine Lancien	Cabinet de Jacqueline Irlès
Mme Nicole Lara	Conseillère municipale, mairie de Ponteilla-Nyls
M. Claude Marcon	Collectif Non à la THT
M. André Marie	Maire de Banyuls-dels-Aspres
M. Jean-Claude Peralba	Maire de Villemolaque, Président du Sydeco THT66
M. Francesc Pougault	Defensa de la Terra
M. Louis Puig	Maire de Ponteilla-Nyls
M. Jean Roque	1er Adjoint de M. Caseilles, mairie de Toulouges
M. René Salmon	Defensa de la Terra
M. François Bertault	CNDP
M. Jannick Boulin	Concertant du projet France-Espagne
M. Yves Decœur	Directeur du projet France-Espagne et Directeur général de INELFE
M. Jean-Marc Pagès	Bureau d'études Géokos
Mme Nathalie Canevet	Secrétariat Logistique
Mme Isabelle Lilli	Secrétariat Logistique

La séance est ouverte à 14 heures 35.

**M. PERALBA**.- Nous allons démarrer cette seconde réunion de l'atelier 3. Je vous remercie d'avoir répondu présents à l'invitation de la Concertation.

Pour cette réunion, je vous propose un ordre du jour qui est dans le droit fil de ce que nous avons vu l'autre jour. Vous direz si vous avez des observations éventuelles à formuler sur le compte rendu de la réunion n°1, RTE répondra ensuite aux diverses questions qui ont été posées à la première réunion et qui attendaient des réponses. Ce sera l'occasion pour vous, Monsieur Decœur, de faire état des contacts que vous avez eus avec certains d'entre nous. En effet, il y avait des points particuliers notamment avec Tresserre, Villemolaque et Trouillas, me semble-t-il. Vous nous ferez donc état de ces contacts que vous avez eus avec certains élus.

Nous ferons un point et nous discuterons de la question des champs magnétiques statiques, suite à la réunion du 2 décembre que nous avons appelée "réunion le Ruz" puisqu'elle s'est déroulée sous forme téléphonique avec le professeur le Ruz qui était à Rennes. C'est une réunion à laquelle l'ensemble des participants aux ateliers étaient invités. Est-ce que tout le monde a eu le verbatim ? J'imagine qu'il a été envoyé à tout le monde.

*(Confirmation de l'ensemble des participants)*

Vous avez certainement pris connaissance de ce qui s'est dit à cette réunion. Ensuite, nous recueillerons vos réactions par rapport aux possibilités de tracés et nous terminerons par des simulations visuelles, en particulier sur certains points. Nous regarderons de plus près quelques points particuliers qui méritent que l'on s'y attarde, et tout particulièrement en ce qui concerne l'exposition aux champs magnétiques statiques.

Tel est l'ordre du jour que je vous propose. Nous allons nous présenter, mais très rapidement, puisque la plupart d'entre nous avons eu l'occasion de faire connaissance.

**M. Rémy ATTARD**.- Maire de Trouillas.

**M. Jean-Claude PERALBA**.- Maire de Villemolaque et Président du Sydeco THT66.

**M. Jean ROQUE**.- Premier adjoint à la commune de Toulouges.

**M. Jordi AYATS**.- Membre du collectif "Non à la THT".

**M. René SALMON**.- Defensa de la Terra.

**M. Francis POUGAULT**.- Citoyen de Banyuls-dels-Aspres et Defensa de la Terra.

**M. Claude MARCON**.- Citoyen de Villemolaque, membre du Collectif "Non à la THT".

**Mme Jeanine LANCIEN**.- Membre du Cabinet parlementaire de Jacqueline Irlès.

**M. Jean AMOUROUX**.- Maire de Tresserre.

**Mme Nicole LARA**.- Conseillère municipale de Ponteilla.

**M. Louis PUIG**.- Maire de Ponteilla-Nyls.

**M. Pierre DUPOUY**.- Cabinet de Jacqueline Irlès.

**M. André MARIE**.- Maire de Banyuls-dels-Aspres.

**M. Henri BADIE**.- Adjoint au Maire de Banyuls-dels-Aspres.

**M. François BERTAULT**.- Commission nationale du débat public.

**M. Yves DECŒUR.**- Directeur du projet.

**M. Jannick BOULIN.**- Concertant RTE.

**M. Jean-Marc PAGES.**- Bureau d'études Géokos.

**Mme Nathalie CANEVET.**- Secrétariat logistique.

**Mme Isabelle LILLI.**- Secrétariat logistique.

**M. PERALBA.**- Merci. Nous allons dès à présent relever les éventuelles observations concernant ce qui se voulait être notre projet de compte rendu et qui a d'ailleurs malencontreusement été mis en ligne, mais je le comprends. Personnellement, en tant que Président de l'atelier, je l'ai validé parce que je n'avais pas d'observation particulière, et j'ai demandé –c'est d'ailleurs un peu la démarche dans laquelle nous sommes- qu'il ne soit officialisé que quand il aura été validé par l'atelier, car certains d'entre vous peuvent avoir des observations à formuler. Il se trouve qu'il a été mis en ligne, alors peut-être faudrait-il prendre la précaution de l'appeler "projet de compte rendu", ou nous décidons ensemble qu'à partir du moment où je le valide, il devient public, quitte à ce que l'on y apporte des modifications. C'est vous qui me le direz, sachant que ce n'est pas un problème majeur pour moi.

Le comble, c'est que je l'ai validé alors que j'ai une observation à formuler après-coup ! Donc, puisque j'ai la parole, je la formule. Elle porte sur la forme. Le Maire de Banyuls l'a peut-être relevée : je ne voudrais pas qu'il pense que je me suis approprié le Village Catalan !

**M. MARIE.**- Non !

**M. PERALBA.**- Lorsque vous avez listé les communes, vous avez oublié Banyuls-dels-Aspres. En effet, "commune de Villemolaque" c'est bien, mais le Village Catalan est en partie sur Villemolaque mais en très grande partie sur Banyuls-dels-Aspres. Donc, je te rassure, je n'ai pas de visées sur le Village Catalan !

Il m'a semblé que cela reflétait à peu près ce qui avait été dit. Si certains ont des observations, vous les formulez dès à présent. Il n'y en a pas ? On peut donc considérer que ce compte rendu est validé.

Quant à savoir si on le rend public dès que je l'ai validé, qu'en pensez-vous ?

**M. MARCON.**- Quitte à préciser que c'est un pré-projet ou un pré-compte rendu, il faut le rendre public le plus tôt possible parce que c'est un outil de travail.

**M. MARIE.**- Concernant les discussions au niveau du Village Catalan avec les ASF, est-ce que vous avez un compte rendu à nous faire ?

**M. PERALBA.**- Nous allons en discuter, mais je voudrais d'abord régler ces problèmes de forme et de compte rendu. Ton observation n'est pas liée au compte rendu ?

**M. MARIE.**- Je le vois quand même dans le compte rendu.

**M. PERALBA.**- Oui, il est dit que les discussions sont en cours. J'espère que RTE nous informera de ce qu'il a à dire par rapport à cela. Je note qu'il n'y a pas d'observation.

Je voudrais rappeler que Jean Amouroux, Maire de Tresserre, n'a pas pu participer à la première réunion. Il s'est rattaché à la première réunion de l'atelier 4 puisqu'il est sur l'atelier 3, mais il fait un peu la "jointure" avec l'atelier 4. Il est donc allé à l'atelier 4, il a rencontré RTE. Je sais

qu'il est pressé aujourd'hui, il a des obligations à 15 heures. Nous pourrions peut-être donner la parole à notre collègue Jean Amouroux pour savoir s'il a des choses particulières à dire concernant son territoire, ce qui lui permettra ensuite de nous quitter quand il le voudra. Qu'en pensez-vous ?

*(Approbation de l'ensemble des participants)*

**M. AMOUROUX.**- Je t'en remercie, Jean-Claude. Il est vrai que ma commune est limitrophe et se situe entre les ateliers 3 et 4. Il se trouve que je n'ai pas pu venir à la dernière réunion de l'atelier 3, donc j'ai assisté à la réunion de l'atelier 4. En plus de cela, j'ai rencontré cette semaine M. Decœur. La zone qui posait quelques problèmes sur la commune de Tresserre est celle qui concerne la traversée de la RD 900. On avait le choix de passer à l'est ou à l'ouest. En s'étant déplacé sur le terrain, ayant rencontré les gens et essayant de trouver la meilleure solution pour le territoire et pour les habitants, j'opterai pour la solution ouest, c'est-à-dire côté Boulou, pour la traversée de la RD 900.

Sur le reste du parcours, la commune de Tresserre ne voyait pas d'inconvénient pour un passage côté est ou côté ouest. C'est tout ce que je voulais ajouter au sujet du passage sur la commune de Tresserre. J'ai juste précisé à M. Decœur que je serais très vigilant pendant la période des travaux puisque le hameau de Nidolères a été lourdement impacté par le passage du TGV. La voie qui alimente le hameau a été fortement abîmée, et je serai très vigilant durant les travaux pour le passage de cette THT. Voilà tout ce que j'avais à ajouter.

**M. PERALBA.**- Merci, Jean. Je voulais demander à M. Bertault s'il avait quelque chose à ajouter en introduction.

**M. BERTAULT.**- Bonjour, merci de participer à ces travaux. Je vous dirai simplement qu'à l'occasion des deux réunions qui se sont déroulées hier sur l'atelier 2, principalement sur la commune du Soler, et ce matin concernant la station de conversion sur Baixas, les participants sont convenus qu'ils étaient d'accord avec les propositions de RTE. Ils ont donné leur avis sur les propositions de tracés.

Il était néanmoins apparu, à l'occasion de la réunion d'hier, que M. Calvet a informé d'une nouveauté dont RTE n'était pas au courant, c'est-à-dire un projet de zone d'activités sur la commune du Soler. Cela va nécessiter un travail particulier sur le passage de la ligne à la hauteur de ce projet de zone d'activités qui n'avait pas été évoqué précédemment, mais qui est apparu à l'occasion de la réunion d'hier.

Ce matin, nous avons eu la réunion avec M. Foxonet qui a validé la proposition de passage à l'ouest du projet sur la partie de la commune de Baixas du tracé qui sort de la station de conversion. Les partenaires sont convenus de créer un petit groupe de travail, au-delà de cette phase de concertation, afin d'évoquer les questions d'insertion paysagère des bâtiments qui seront prévus du fait de l'extension de ce poste de conversion.

Je voulais faire le point et vous tenir informés de ces éléments sachant que, comme vient de le mentionner M. Peralba, pour les travaux que vous avez cet après-midi, il y a un certain nombre de points à approfondir, de réponses à donner de la part de certaines communes et de

précisions à fournir de la part de RTE en fonction des réunions et des déplacements qui sont faits sur le terrain depuis une semaine.

**M. PERALBA**.- Merci, Monsieur Bertault. Monsieur Decœur, si vous voulez nous apporter quelques éléments supplémentaires. Avant de vous donner la parole, je voudrais résumer très brièvement la première réunion de l'atelier. Du nord au sud, la tendance consisterait à choisir le côté ouest. Il y avait deux ou trois points d'interrogation qui portaient d'abord sur Trouillas entre Réart et Canterrane. Les élus de Trouillas devaient y réfléchir puisque cela ne semblait pas poser de problème majeur d'un point de vue technique.

Il y avait évidemment le problème de Villemolaque, puisque, que ce soit est ou ouest, on se heurtait à la question de la station d'épuration.

Enfin, concernant le Village Catalan, il y avait la question que soulevait André Marie à laquelle nous aurons sans doute des réponses : où en est RTE par rapport aux discussions qu'il a avec les ASF pour pouvoir passer dans ce que j'appelle depuis quelque temps "le trou de souris" ?

Monsieur Decœur, vous pouvez prendre la parole, si vous voulez.

**M. DECŒUR**.- Merci, Monsieur le Président. Avant de regarder les quelques points que vous avez rappelés à propos desquels il s'agit d'apporter des éléments complémentaires pour savoir si un passage à l'ouest ou à l'est s'avère finalement meilleur, un certain nombre de questions avaient été posées et je les ai notées.

Vous nous avez notamment signalé qu'il y avait la présence d'une fibre optique, dont on connaissait l'existence mais peut-être un peu plus au sud. Cette fibre optique semble cheminer sur une bonne partie du tracé. Aujourd'hui, on n'a pas encore la totalité des renseignements, on les a un peu au compte-gouttes. On interroge les opérateurs télécoms. Je voulais juste vous en parler pour vous dire que nous n'avons pas oublié ce point-là, mais que nous allons un peu à la pêche aux renseignements. Or, à ce jour, ces renseignements-là ne nous ont pas tous été communiqués. Néanmoins, nous ne sommes pas trop inquiets parce qu'une fibre optique se déplace facilement le cas échéant ou, au moins, cela se longe facilement. Justement, l'intérêt d'une fibre optique est d'être totalement insensible tant thermiquement qu'électriquement. Je le soulignais juste pour mémoire et pour vous dire qu'on ne l'a pas oublié et que l'on continue nos investigations à ce sujet.

Par ailleurs, on a parlé d'une station d'épuration à l'ouest de la LGV, vers Ponteilla, et du raccordement avec Nyls. M. Boulin a des éléments sur ce point.

**M. BOULIN**.- Nous avons interrogé la SAUR qui ne nous a pas fait état de canalisations proches de la LGV, à ce jour. Lorsque l'on fera les relevés précis de terrain sur le tracé, on réinterrogera la SAUR mais, à ce jour, elle ne nous a fait état d'aucune canalisation.

**M. PUIG**.- Non, il y a juste les gaines qui sont mises sous le TGV et rien n'est lancé puisqu'il y a une station d'épuration à Nyls et une à Ponteilla. Mais on va en faire une à Ponteilla qui regroupera celle de Nyls, donc il faudra automatiquement que l'on emprunte ces gaines et que l'on passe là où vous serez passés. Il faut donc le prévoir avant que vous passiez, à moins que l'on passe avant.

**M. PERALBA.**- Je crois que nous comprenons mieux : l'autre jour, Louis Puig ne faisait pas allusion à des réseaux existants, mais uniquement à des gaines qui permettront de passer.

**M. PUIG.**- Oui, il y a des fourreaux énormes qui permettront de passer.

**M. PERALBA.**- C'est ce qui explique que la SAUR ne soit pas au courant.

**M. DECŒUR.**- Est-ce que l'on peut regarder cela directement avec vous, Monsieur Puig ?

**M. PUIG.**- Avec plaisir. De toute façon, cela se voit bien !

**M. DECŒUR.**- J'avais noté un troisième point. L'un d'entre vous avait attiré notre attention sur le bassin de basse Castelnou. Il s'agissait notamment d'être vigilants par rapport aux infiltrations éventuelles qui pourraient être causées.

**M. CHAMBON.**- C'est Jean-Louis Vernet qui avait soulevé une interférence possible à un moment donné.

**M. DECŒUR.**- Là aussi, je vous l'indique pour vous dire que nous l'avons bien noté. Pour l'instant, on n'a pas pris contact avec le syndicat, mais on va le faire.

Puis, une question avait été posée sur Ponteilla, me semble-t-il, concernant l'emprise que l'on prendrait entre la route qui a la piste cyclable à côté ; comment s'appelle-t-elle ?

**M. PUIG.**- C'est sur le territoire de Canohès.

**M. DECŒUR.**- C'est la RD 23, et le passage qui est un peu plus au sud qui doit être la RD23a.

**M. PUIG.**- C'est là et vous avez sans doute le même problème à Ponteilla.

**M. DECŒUR.**- Vous nous avez interrogés pour savoir quelle largeur on prendrait entre le grillage et le dernier pied de vigne.

**M. PUIG.**- Tout à fait.

**M. DECŒUR.**- On a regardé.

**M. BOULIN.**- Entre le grillage et la vigne, il y a quelques mètres de passage pour les engins agricoles et, pour notre part, nous aurons besoin de 3 mètres supplémentaires, donc 3 mètres de vigne en linéaire à arracher.

**M. PUIG.**- Vous vous arrangerez avec les propriétaires.

**M. BOULIN.**- Tout à fait, nous verrons les propriétaires.

**M. PUIG.**- On ne peut pas parler pour eux, cela me paraît difficile.

**M. DECŒUR.**- Exactement. De toute façon, on vous donne la largeur et la question des indemnisations correspondantes est directement traitée avec les propriétaires.

**M. PUIG.**- Par contre, je ne sais pas si c'est le moment, mais je vous demanderai de ne pas faire comme a pratiqué le TGV, c'est-à-dire de passer dans des chemins communaux sans aucune autorisation et de nous laisser le tout dans un état lamentable. Soyez persuadés que nous serons vigilants. On s'est fait piéger une fois, c'est beaucoup trop.

**M. DECŒUR.**- Cela me paraît tout à fait normal, je comprends complètement ce que vous dites. J'ai envie de dire que l'on ne gagne jamais à se comporter de façon incorrecte, car voilà

ce qu'il en est pour celui qui passe après. C'est exactement la démonstration de ce que l'on essaie de ne pas faire.

**M. PUIG**.- C'est ce qu'ils ont fait tout le long, n'importe quoi, avec de la poussière en pagaille sur les vignes. C'était honteux. Ils se sont assis sur tout mais, là, on ne pourra pas renouveler parce qu'après c'est la mairie qui reçoit les doléances des gens.

**M. DECŒUR**.- J'entends bien, et c'est quelque chose que l'on soignera tout particulièrement.

**M. PUIG**.- Merci.

**M. DECŒUR**.- Une autre remarque avait été faite, mais on le verra peut-être lorsque l'on abordera Villemolaque. Il y avait une couleur framboise sur la partie de plan située au nord du Village catalan, à côté du pylône radio de la LGV ; on pensait peut-être pouvoir déplacer le grillage mais cette couleur paraissait être une erreur. On vous confirme que c'était bien une erreur du plan ; c'est donc bien une couleur verte et non pas framboise, comme on le verra après.

Hormis les autres points concernant les différentes communes, que nous allons peut-être aborder après, c'est tout ce que j'avais noté comme questions. En voyez-vous d'autres que l'on aurait pu oublier le cas échéant ?

**M. PERALBA**.- Non. Il faut demander aux participants : avez-vous souvenir d'autres questions qui auraient été posées et pour lesquelles il n'y a pas eu de réponse ?... Ce n'est pas le cas, vous pouvez donc poursuivre.

**M. DECŒUR**.- Peut-être pourrions-nous passer au complément sur les champs magnétiques et on terminerait par le tracé, ou bien préférez-vous l'inverse ?

**M. PERALBA**.- Nous pourrions faire le point sur les champs magnétiques pour une raison très simple : quand nous évoquerons le tracé, nous parlerons des points singuliers. Or, qui dit points singuliers, veut dire souvent des épanouissements de câbles avec du champ magnétique qui augmente. Il me semble donc important que nous parlions d'abord des champs magnétiques et ensuite du tracé et des points singuliers.

**M. DECŒUR**.- Sur le champ magnétique, je vous rappelle que le point de départ de la présentation est l'ensemble des questions qui ont été posées à l'occasion de la réunion à laquelle M. le Président faisait allusion, à savoir la réunion du 2 décembre en communication téléphonique avec M. le Ruz.

Je fais un rappel puisqu'un certain nombre d'entre vous y ont assisté et d'autres non. Donc, cette réunion du 2 décembre avait été organisée en deux temps :

1. Tout d'abord, avec Jannick Boulin et Ludovic Courset, on avait préparé un certain nombre d'éléments, de renseignements donnant notamment les courbes de champs magnétiques statiques (puisque l'on est en courant continu) dans différents cas rencontrés le long de la liaison. On va revoir ces cas après, mais c'était notamment :

- la coupe courante, c'est-à-dire le long des câbles hors jonctions,
- ensuite, c'était au niveau des jonctions,

▪ puis c'était à des points particuliers, c'est-à-dire au moment où l'on passait sous une route, en forage droit, lorsque l'on passait sous l'autoroute, en forage dirigé, et lorsqu'on épanouissait les câbles.

On vous avait passé un certain nombre de courbes qui avaient entraîné quelques remarques dont les éléments que je vais vous présenter tiennent compte.

Pour bien recaler les éléments, les informations que je vais vous donner sont pour chaque configuration, c'est-à-dire la configuration rencontrée sur le terrain. Je veux dire par-là que l'on est en section courante, on est au niveau d'une jonction, au niveau d'un forage droit, au niveau d'un forage dirigé.

*(Projection)*

Je vous présente la diapositive du 2 décembre qui montrait la coupe de la liaison électrique et l'allure du champ magnétique en fonction de l'écartement par rapport à l'axe de cette liaison. Or, les échelles n'étaient pas les mêmes en distance, donc on a recadré cela avec la même échelle. C'était une première demande et je vais vous en montrer les résultats. Je vous rappelle quand même des points qui sont extrêmement importants : sur toutes les courbes que je vais vous montrer dans un premier temps, la hauteur de la mesure est à un mètre par rapport au sol. Il avait aussi été demandé : qu'en est-il avec une hauteur différente ? J'y répondrai.

La hauteur de mesure de cette première série de courbes est d'un mètre par rapport au sol. Je vous rappelle aussi que la contribution du champ magnétique terrestre n'est pas comprise, pour bien se remettre dans la même configuration. Sachant que, le moment venu, pour avoir notamment les valeurs de référence, on rajoutera cette contribution du champ magnétique terrestre. Je rappelle simplement que cela ne s'additionne pas arithmétiquement, c'est un tout petit peu plus compliqué, puisque cela fait moins que l'addition arithmétique. Voilà ce rappel fait en introduction.

Voilà le premier exemple : la coupe courante. C'était la diapositive que nous avons montrée le 2 décembre. Vous voyez ici, en plan, la section de notre liaison électrique qui est à 1,5 mètre de profondeur, avec un entre-axes de 2 mètres, et vous avez dessous le champ magnétique dû à la liaison. Vous voyez ici que l'on n'est pas du tout à la même échelle puisque l'un fait 2 mètres et l'autre fait 5 mètres. Néanmoins, la valeur maximale du champ calculé est d'environ 45  $\mu$ Tesla (selon le programme de calcul que nous avons), soit environ 1,1 millième de la valeur de la recommandation européenne qui est de 40 000  $\mu$ Tesla.

Si je ramène cette courbe à l'échelle, voilà ce que cela représente. En section courante, voilà ce que donne la liaison. Excusez-moi, c'est un peu petit, mais nous avons privilégié ce que vous m'avez demandé, à savoir de conserver en abscisse de moins 20 mètres à plus 20 mètres. L'ordonnée a toujours la même valeur de 45  $\mu$ Tesla, mais on voit bien le maximum du champ magnétique. La vertu de cette courbe est de montrer à quel endroit correspond la valeur maximale du champ magnétique dû à la liaison. On voit bien que c'est exactement sur l'axe de chaque paire.

Vous voyez aussi la décroissance de ce champ magnétique : on est à 45  $\mu$ Tesla "pile-poil" au-dessus de chaque paire. Dès que l'on s'éloigne de 5 mètres de l'axe de la liaison, le champ magnétique est d'une douzaine de  $\mu$ Tesla. Et dès que l'on est à 10 mètres de l'axe de la liaison, le

champ magnétique est de l'ordre de 3 à 4  $\mu$ Tesla. Je vous rappelle que, sous notre latitude, le champ magnétique terrestre est voisin de 50  $\mu$ Tesla.

Voilà le premier exemple de courbe courante recadrée à l'échelle.

Deuxième exemple : diapositive du 2 décembre. Vous vous rappelez que les jonctions, c'est quand on raboute les tourets de câbles. Il y a des jonctions approximativement tous les 800 à 1 000 mètres et, sur les deux paires, soit on fait les quatre jonctions au même endroit, soit on les décale, on met les jonctions de paires en quinconce. Là, c'est le cas des chambres de jonctions qui sont côte à côte, donc l'une à côté de l'autre. C'est d'ailleurs typiquement ce que l'on a fait sur la liaison à 225 000 volts Baixas-Le Soler. Pour ces jonctions, on est un tout petit peu plus profond puisqu'on est à 2 mètres. On reconstitue les câbles, c'est donc un peu plus gros, on les espace puisqu'on a 4 mètres d'entre-axes entre les liaisons au niveau des jonctions. Et on arrive là à un champ très légèrement supérieur à 80  $\mu$ Tesla, soit 2 millièmes de la valeur de la recommandation européenne. Ces 80  $\mu$ Tesla sont toujours à comparer aux 50  $\mu$ Tesla du champ magnétique terrestre.

Voilà ce que cela représente recadré à l'échelle : pas de surprise, on a toujours la valeur maximale du champ qui correspond à l'axe de chacune des deux liaisons. Vous voyez que l'on espace, que la courbe se creuse à l'intérieur, on descend à une trentaine de  $\mu$ Tesla. Vous voyez, là aussi, la décroissance du champ magnétique dû à la liaison dès que l'on s'éloigne de l'axe de cette même liaison.

Chambres de jonctions décalées, donc on les met en quinconce (courbe du 2 décembre) : vous voyez que l'on monte à pratiquement 90  $\mu$ Tesla. Je vous rappelle que ce n'est pas à prendre au  $\mu$ Tesla près. C'est un modèle de calcul. M. le Ruz disait lui-même que c'est un modèle qui doit donner des résultats à 5 ou 10 %, donc c'est bien dans cet esprit-là qu'il faut regarder ces chiffres. On est aux environs de 90  $\mu$ Tesla, soit un tout petit peu plus que lorsqu'on avait les chambres de jonctions exactement l'une à côté de l'autre. Voilà la courbe que cela donne, et si je recalcule de la même façon à l'échelle, pas de surprise : les deux maxima sont exactement au niveau de l'axe de chacune des deux paires.

**M. PERALBA.**- Monsieur Decœur, avez-vous fait les simulations lorsqu'on était avec une liaison hors service ?

**M. DECŒUR.**- Oui, je vais y arriver.

**M. PERALBA.**- D'accord.

**M. DECŒUR.**- Je reprends simplement tous les cas pour les remettre à l'échelle. Le forage droit sous une route : là encore, on tourne au maximum autour de 90  $\mu$ Tesla. Et voilà ce que cela donne ramené à l'échelle : toujours pareil, le maximum est au niveau de l'axe de chacune des paires.

Pour le forage dirigé type "franchissement de l'autoroute A9", on est beaucoup plus profond puisqu'à 14 mètres de profondeur. Vous voyez que les câbles sont assez fortement écartés puisqu'on est à 10 mètres entre câbles d'une paire, 16 mètres entre deux paires, ayant une valeur de 25  $\mu$ Tesla. Voilà ce que cela donne, toujours le maximum dans l'axe des deux paires.

Avant un passage en sous-œuvre, voilà aussi ce que cela représente. On voit que les bosses s'écartent un petit peu sur le bord avec, ici, une valeur maximale d'environ 140  $\mu$ Tesla. C'est le cas où l'on rencontre le champ maximal dû à la liaison.

Voilà ce qu'il en est des courbes mises à l'échelle horizontale. En plus, vous voyez que ces courbes n'ont pas toutes la même échelle verticale. Ensuite, j'ai donc essayé de les mettre sur la même échelle verticale pour les superposer et là, hélas, je suis rapidement arrivé aux limites de mes compétences informatiques. J'ai alors essayé une petite astuce qui vaut ce qu'elle vaut et que je vous présente. La hauteur de mesure est toujours de 1 mètre par rapport au sol, contribution du champ magnétique terrestre non comprise. J'ai mis ces mesures sur des graphiques que j'ai calés afin que l'on puisse passer de l'un à l'autre avec la même échelle, et on va voir les différences de courbes. Je suis désolé, je n'ai pas pu faire glisser une courbe d'un graphique sur l'autre. J'y ai passé un temps important et je n'y suis pas arrivé.

Voilà ce que cela représente avec les mêmes échelles verticale et horizontale : coupe courante, chambres de jonctions côte à côte, chambres de jonctions décalées (vous voyez que le niveau n'a pratiquement pas bougé puisqu'on est à 90  $\mu$ Tesla), forage droit sous la route (également aux alentours de 90  $\mu$ Tesla). Là, la courbe est en bleu clair : pour le forage dirigé type "franchissement A9", on est nettement inférieur. Enfin, la valeur supérieure correspond à l'épanouissement des câbles avant un passage en sous-œuvre.

Je suis désolé, je n'ai pas pu faire mieux que cela. J'aurais voulu faire un graphe avec toutes les courbes superposées et je n'y suis pas parvenu. Je le ferai peut-être lorsque j'aurai un peu plus de temps, mais cela permet au moins de comparer l'ensemble des courbes avec la même échelle verticale.

Voilà concernant les informations.

**M. MARCON.**- Excusez-moi de vous interrompre. Je voudrais en profiter pour poser une question dont je crois connaître la réponse, mais je suis loin d'en être certain. Lors de l'enfouissement, je suppose que les câbles s'enfouissent et s'écartent en même temps. Ils ne s'écartent pas en surface pour s'enfouir après.

**M. PERALBA.**- L'épanouissement.

**M. DECŒUR.**- Exactement. La courbe de l'épanouissement des câbles avant un passage en sous-œuvre, qui est la plus prononcée, a été faite dans un cas qui est plus défavorable que la réalité. En effet, j'ai considéré que l'on était arrivé à l'épanouissement complet des câbles en étant à la profondeur courante. Là où vous avez raison, c'est que je vais passer d'une section courante à une profondeur supérieure et, en même temps, je vais m'épanouir. J'ai donc pris ici un exemple qui est plus pénalisant que la réalité.

**M. MARCON.**- D'accord, merci.

**M. DECŒUR.**- Y a-t-il des questions sur les mises à l'échelle des courbes ? Je vous remercie, Monsieur Marcon, d'avoir noté ce point sur l'épanouissement qui est effectivement important.

**M. PERALBA.**- Oui, n'hésitez pas, si vous avez des questions.

**M. DECŒUR.**- D'autres questions ont aussi été posées. La première est : qu'en est-il pour une hauteur de mesure, non pas de 1 mètre mais de 50 cm ? Je vais vous donner des valeurs de calcul.

Coupe courante : 1 mètre, je vous avais dit que c'était de l'ordre de 45/46  $\mu$ Tesla. À une hauteur de 0,50 mètre, le maximum atteint environ 70  $\mu$ Tesla, alors que, à une hauteur de 1 mètre, on est à 45/46  $\mu$ Tesla.

On a fait aussi le calcul pour une jonction. Ainsi, pour une jonction à une hauteur de mesure de 1 mètre, on est à 80  $\mu$ Tesla et, à une hauteur de 50 cm, on est à 120  $\mu$ Tesla environ. On trouve donc un rapport de l'ordre de de 1,5 et ce n'est pas un hasard. En effet, un petit calcul de coin de table, lorsqu'on est à une profondeur normale, montre que lorsqu'on passe d'une hauteur de 50 cm à une hauteur de 1 mètre, par rapport au câble, on multiplie la distance par 1,2/1,3. Donc, comme le champ est inversement proportionnel au carré de la distance et que 1,2 au carré fait environ 1,5, il est normal que l'on tombe sur une valeur de champ magnétique qui soit de 50 % supérieure lorsque la hauteur, par rapport au sol, passe de 1 mètre à 50 cm.

C'étaient des valeurs que vous nous aviez demandées pour 50 cm hauteur sol.

Vous nous avez aussi demandé ce qu'il en était lorsqu'une paire fonctionne et l'autre paire ne fonctionne pas, c'est-à-dire qu'une paire est à pleine puissance et l'autre est à zéro.

**M. MARCON.**- Excusez-moi, Monsieur Decœur. Vous avez répondu de manière très nette et très précise à deux cas de figure à la hauteur de 50 cm. Je souhaiterais quand même avoir la réponse pour le troisième cas à 50 cm, celui de l'épanouissement.

**M. DECŒUR.**- Je me suis demandé si ce cas était significatif. Lorsqu'on a un épanouissement, c'est que l'on va avoir un passage en sous-œuvre, c'est-à-dire que l'on passe sous quelque chose. J'ai pris l'exemple le plus fréquent que l'on va rencontrer : le passage sous une route. Ainsi, si l'on a un passage sous une route notamment au-dessus de la LGV, la route sur la LGV est beaucoup plus haute que les 50 cm.

Si je me rappelle bien, on avait dit que l'on regarderait les 50 cm en section courante. On peut le regarder.

**M. PERALBA.**- Monsieur Decœur, vous oubliez que, des épanouissements, ce n'est pas uniquement pour traverser des routes, c'est aussi pour traverser des ruisseaux, des forages dirigés. Or, là, on peut quand même se poser la question de Claude Marcon consistant à savoir ce que cela donne à 50 cm.

**M. DECŒUR.**- On vous donnera la réponse. Par exemple, lorsque l'on passe une aiguille, on n'aura pas d'épanouissement. On aura un épanouissement seulement sur un forage droit ou sur un forage dirigé.

**M. MARCON.**- Sur le parcours, il y a quand même deux ou trois points dont on avait déjà parlé et où l'on veut s'assurer que, dans le cas où cette section ne serait pas derrière le grillage, le champ magnétique ne serait quand même pas trop important. Il est vrai que cela représente peut-être un cas ou deux sur toute la ligne mais, de manière à pouvoir apprécier ces quelques cas, nous aimerions avoir la réponse.

**M. DECŒUR.**- Est-ce que cela vous convient si je la mets dans le compte rendu ?

**M. PERALBA.**- Oui.

**M. MARCON.**- Oui. De tout façon, je suppose qu'en multipliant par 1,5 on a déjà une bonne idée de ce que cela sera.

**M. DECŒUR.**- Non, cela doit être un peu moins que 1,5. Là, je vais regarder un peu plus finement...

**M. MARCON.**- Effectivement, je vous trouve très fin !

**M. DECŒUR.**- On va regarder un peu plus finement parce que, comme vous l'avez fort justement souligné, lorsqu'on épanouit le câble, on commence à prendre de la profondeur. Normalement, cela doit être un petit peu moins de 1,5, mais je vous donnerai la valeur dans le compte rendu.

**M. BERTAULT.**- Une petite question : les quelques cas rares d'épanouissement (franchissement de fleuve, etc.) concernent un linéaire de combien de mètres ? Une centaine de mètres ? Une dizaine de mètres ?

**M. DECŒUR.**- Quelques mètres.

**M. PERALBA.**- Quelques dizaines de mètres ?

**M. DECŒUR.**- Non, même pas. J'ai envie de dire que la longueur est de l'ordre de 3 à 5 mètres à chaque extrémité de ce passage en sous-œuvre. Et, sur ces 3 à 5 mètres, on va commencer à s'épanouir un peu et on va commencer à prendre de la profondeur. C'est quelque chose qui va être continu entre la section courante et l'épanouissement complet à la profondeur du forage droit.

**M. MARCON.**- J'apporterai une précision à M. Bertault. On a déjà vu au niveau de Villemolaque et d'autres villages avec M. Decœur et il n'y a pas de problème majeur dans la mesure où l'épanouissement se fait soit dans des bassins soit derrière des grillages. Mais je pensais en particulier, entre Ponteilla et Toulouges, à l'endroit où l'on croise l'ancien chemin de fer qui est devenu une piste cyclable. C'est un chemin partagé sur lequel il peut y avoir des bébés dans des poussettes et, à ce niveau-là, il est très important d'avoir la valeur à 50 cm.

**M. DECŒUR.**- Je vais la donner, il n'y a pas de souci, mais dans le cas que vous signalez, le bébé est dans sa poussette sur la piste cyclable. On est d'accord ?

**M. MARCON.**- Oui.

**M. DECŒUR.**- Donc, la piste cyclable étant à une altitude importante par rapport au niveau du sol naturel, on sera plus à une hauteur de l'ordre de 3 mètres ou 3,50 mètres que 50 cm. On est d'accord ?

**M. MARCON.**- Oui.

**M. BERTAULT.**- En tout cas, vous mettez tout cela dans le compte rendu ?

**M. DECŒUR.**- Oui, on le mettra dans le compte rendu.

J'ai oublié de vous préciser que tout cela est à pleine puissance : à 100 % de la charge de la liaison. On s'est mis à l'intensité maximale, donc à la puissance maximale de transit de la liaison.

Concernant maintenant une liaison à pleine puissance et l'autre qui est à zéro, ce n'est pas un cas ésotérique puisqu'on peut fort bien imaginer que l'on a eu un pépin sur un câble ou que l'on est en train de faire de la maintenance sur une liaison. C'est donc un cas tout à fait plausible. Là, les choses sont un peu plus "rigolotes", si j'ose dire... si tant est que la valeur du champ magnétique puisse faire éclater de rire !

**M. MARCON**.- Je ne sais pas qui va rire !

**M. DECŒUR**.- Je dis cela car le phénomène est assez étrange. En section courante, on a vu que l'on était à 46  $\mu$ Tesla et, lorsqu'on a une paire qui fonctionne et l'autre qui ne fonctionne pas, on va conserver l'une des deux bosses, bien sûr, et il se trouve que la bosse que l'on va conserver va très légèrement diminuer. En l'occurrence, elle va passer à 37  $\mu$ Tesla environ.

**M. PERALBA**.- Pour ma part, cela ne m'étonne pas. Je l'ai dit l'autre jour.

**M. DECŒUR**.- Oui. Je me suis toujours mis à une hauteur de mesure de 1 mètre pour pouvoir comparer. Par contre, si l'on est au-dessus des jonctions, la bosse va augmenter et non pas diminuer. Personnellement, je n'arrive pas à me l'expliquer.

**M. MARCON**.- C'est effectivement ce qui apparaissait sur les graphiques.

**M. DECŒUR**.- On va ainsi passer de 80 à 86  $\mu$ Tesla environ.

**M. MARCON**.- Oui, bon.

**M. DECŒUR**.- Vous voyez que c'est vraiment parce qu'on cherche une différence. Il y a une très légère variation qui n'est pas très significative. Il faut retenir que, lorsque les deux paires fonctionnent, il n'y a pas de compensation de l'une sur l'autre. Et lorsqu'il y a une paire qui ne fonctionne pas, cela ne veut pas dire que, tout d'un coup, il y a un maximum qui s'envole.

**M. PERALBA**.- Merci pour la réponse. Je crois que les questions qui ont été posées méritaient de l'être.

**M. DECŒUR**.- Absolument.

**M. PERALBA**.- Vous avez terminé sur ce point ?

**M. DECŒUR**.- Oui, sauf s'il y a des questions complémentaires.

**M. PERALBA**.- Y a-t-il des questions sur la "problématique" des champs magnétiques statiques ?

**M. MARCON**.- J'ai une question à poser à M. Peralba, qui s'adresse au maître de conférences de mathématiques de la fac. Il faudrait me faire un petit cours d'électricité parce que, dans le cas de l'épanouissement, lorsqu'on écarte les paires, il y a un petit problème technique que je n'ai pas très bien compris et qu'il faudra m'expliquer mais en dehors de la réunion. Cela ne nécessite pas une réponse maintenant. Pourquoi on monte à 90 et, dans ce cas présent, on ne monte pas. Alors, on m'a bien expliqué que c'est parce qu'on écarte les fils au sein de la paire, mais j'aurais aimé savoir s'il y avait uniquement cette raison.

Comment explique-t-on qu'il y ait cette action entre les deux fils au sein d'une même paire et qu'il n'y ait pas d'action entre les paires ?

**M. PERALBA**.- Le maître de conférences que je fus a débranché tous les câbles ! Je suis là en qualité d'élus et j'ai tout débranché !

Ce qui me paraît en soi logique, c'est qu'il y a une compensation entre les deux câbles d'une même paire. Maintenant, entre deux paires, le champ magnétique de chacune des deux paires s'additionne ; je ne dis pas cela au sens algébrique du terme, vous voyez ce que je veux dire ?

**M. MARCON.**- Oui.

**M. PERALBA.**- Par contre, comme je l'avais dit l'autre jour, si l'on éteint une paire, je ne suis pas surpris que le champ magnétique diminue au bout du compte. Je suis même plutôt étonné que, dans certains cas de figure, il ait tendance à augmenter. Franchement, je n'ai pas de réponse. Cela dit, je ne suis pas là en tant que technicien.

**M. MARCON.**- Mais si j'interprète votre réponse : au sein d'une paire, les champs magnétiques s'annulent, donc si on les écarte, ils s'annulent moins. Entre deux paires, ils s'additionnent mais sur des facteurs vectoriels tellement faibles que le fait de les éloigner ne peut que légèrement diminuer.

**M. PERALBA.**- C'est cela.

**M. MARCON.**- Merci.

**M. DECŒUR.**- Puis-je juste apporter une contribution ? Mais je ne cherche pas à prendre une place de maître de conférences !

**M. PERALBA.**- Mon poste a été supprimé depuis que je suis à la retraite !

**M. DECŒUR.**- Dans une diapositive que je pourrai peut-être retrouver, Ludovic Courset avait dit : imaginez une paire de câbles avec les deux fils confondus (ce que je dis est totalement illusoire). Là, le champ magnétique va s'annuler complètement ; ce sera zéro. Lorsqu'on les écarte un tout petit peu, du fait de la différence de distance -vous vous mettez en un point quelconque et il y a une différence faible de distance aux deux conducteurs- vous allez avoir une compensation quasi-complète, mais la compensation ne sera pas totalement complète. Plus vous allez écarter les câbles, plus vous aurez une différence de valeur importante entre le point de mesure et chacun des deux câbles. Je ne sais pas si je suis clair.

**M. MARCON.**- Oui, très clair.

**M. DECŒUR.**- Donc, puisque vous avez une différence importante de distance entre le point de mesure et chacun des deux câbles, vous allez avoir une différence qui va grandir sur les valeurs des champs magnétiques. C'est ainsi que j'explique le fait que, plus l'on écarte, plus l'on va avoir des maxima qui vont monter au niveau du champ magnétique. C'est l'explication qui semble, pour ma part, me satisfaire.

**M. MARCON.**- J'ai bien compris maintenant quelle était l'action des champs entre eux. Ce qui nous avait un peu mis dans l'erreur, c'est ce que M. Peralba avait trouvé bizarre et que j'avais trouvé un peu inquiétant : c'était dans le cas où il y avait des chambres décalées où il y avait effectivement une légère augmentation. C'est ce qui m'avait alerté et que M. Peralba, en bon mathématicien, avait trouvé bizarre. Tout simplement.

**M. DECŒUR.**- Je crois aussi que l'on est peut-être un peu puriste car on est en train de regarder le pouillème du nombre de  $\mu$ Tesla. En effet, comme je vous le disais tout à l'heure, on passe de 85 à 90  $\mu$ Tesla et on ne va pas aller à trois chiffres après la virgule. On est quand même

sur un modèle et ce sont des ordres de grandeur tout à fait fiables. Néanmoins, je crois qu'il ne faut pas passer trop de temps sur la toute petite différence qu'il y a de l'un par rapport à l'autre. L'important est d'avoir véritablement un ordre de grandeur fiable. C'est aussi mon analyse. Il faut être plus physicien que mathématicien, si j'ose dire. Excusez-moi, Monsieur le maître de conférences !

**M. PERALBA.**- Merci, Monsieur Decœur. Y a-t-il d'autres questions sur les champs magnétiques ? (*Pas de question*).

Vous allez maintenant nous rapprocher un peu plus des réalités du terrain. Comment l'envisagez-vous ? Est-ce que vous faites un survol complet puis vous vous appesantissez sur les points singuliers, ou vous parlez d'abord des points singuliers et vous nous faites ensuite le petit voyage en avion ? Que préférez-vous ?

**M. DECŒUR.**- On pensait aller du nord au sud, comme on l'avait fait, en allant peut-être un peu plus vite au niveau des endroits sur lesquels on a déjà statué ou, du moins, sur lesquels des positions avaient été prises. Puis, on peut peut-être s'appesantir un peu plus sur les communes à propos desquelles il restait encore quelques points à discuter.

**M. BOULIN.**- Nous avons repris le tracé compte tenu de vos remarques, de vos suggestions et de vos orientations entre l'est ou l'ouest. Au niveau du PK0, nous sommes sur la commune de Toulouges. Le tracé est le même que celui que l'on vous a présenté il y a quinze jours. On n'a conservé que le tracé côté ouest de la LGV, puisque c'est l'orientation qui avait été prise par la commune de Toulouges. Il n'y a donc pas de modification au niveau du tracé sur la commune de Toulouges.

**M. ROQUE.**- Pourquoi fait-on un écart dans le tracé ?

**M. BOULIN.**- Il y a un talus artificiel à ce niveau. C'est un talus relativement haut et que l'on ne veut pas franchir parce que le terrain n'est pas stabilisé.

**M. PERALBA.**- Vous devriez peut-être, s'il vous plaît, rappeler la nomenclature des couleurs pour tous les participants.

**M. BOULIN.**- C'est exact, Monsieur le Président. La couleur verte représente une possibilité d'intégrer la liaison souterraine à l'intérieur du grillage LGV. La couleur violette signifie que l'on ne peut pas du tout intégrer la liaison dans le grillage LGV. Un peu plus bas, on verra une couleur bleue qui signifie que l'on peut mettre une liaison à l'intérieur de la clôture et une autre liaison à l'extérieur de la clôture.

**M. PERALBA.**- Vous pouvez donc répondre à la question de M. Roque concernant le contournement de ce point.

**M. ROQUE.**- La réponse a été donnée.

**M. PUIG.**- Mais vous pouvez tourner pratiquement en angle droit, comme c'est présenté ?

**M. BOULIN.**- Au niveau du dessin, c'est à angle droit, mais on a un rayon de courbure qui est vingt fois le diamètre du câble. Il n'y a donc pas de problème pour franchir ce virage.

**M. DECŒUR.**- Vingt fois le diamètre du câble, cela fait 3 mètres. Le rayon de braquage de votre voiture est supérieur à 3 mètres.

**M. PUIG.**- Bon, ça va, c'était juste comme ça !

**M. MARCON.**- Ne nous fâchons pas !

**M. DECŒUR.**- Excusez-moi, c'était juste pour resituer la valeur.

**M. BOULIN.**- Ensuite, nous traversons la D 612a en forage droit. Nous sommes ici en limite des communes de Toulouges et de Canohès et c'est un tracé ouest par rapport à la LGV sans modification au niveau des couleurs par rapport à ce que l'on vous a présenté.

Sur la commune de Canohès, là où l'orientation a également été prise côté ouest, en continuité, il n'y a pas de modification au niveau du tracé. Le bassin de basse Castelnou, et dont nous n'avons pas les informations à ce jour, est ici représenté.

Au niveau de la traversée de la D 23, on avait proposé initialement un tracé long pour éviter les talus en bord de chaussée ou un tracé au plus droit. Comme vous l'avez souhaité, nous avons retenu des tracés au plus droit le long de la LGV.

**M. PERALBA.**- Louis Puig, cela correspond à ce que tu souhaitais ?

**M. PUIG.**- C'est la piste cyclable ou c'est déjà la D 23 ?

**M. BOULIN.**- C'est la piste cyclable.

**M. MARCON.**- Ah !

**M. BOULIN.**- Oui, pardon, c'est la piste cyclable.

**M. PUIG.**- On avait un problème sur la D 23a et on a dit qu'on allait tout droit.

**M. BOULIN.**- Il y a un léger contournement parce qu'il y a, là aussi, un talus artificiel.

**M. MARCON.**- Excusez-moi de vous couper deux secondes. Puisque c'est la piste cyclable et que c'est le point qui nous inquiétait, effectivement, on est largement en-dessous des 50 cm parce que, là, on va passer à 3 ou 4 mètres en-dessous de la route. Alors que, dans le tracé qui écartait le talus, on passait là où la route était plate. Je pense que le problème d'épanouissement est résolu à ce niveau.

**M. BOULIN.**- Maintenant, nous sommes sur la commune de Ponteilla.

**M. PUIG.**- Non, pas encore. D'après moi, c'est encore Canohès, mais à peu de choses près... Oui, sur le pont, on est maintenant à Ponteilla.

**M. BOULIN.**- La limite de commune est ici et nous sommes à Ponteilla. Au niveau de la D 23, il y a un passage en forage droit le plus près possible de la LGV. On a donc abandonné le contournement que l'on avait envisagé initialement.

**M. PUIG.**- C'est parfait.

**M. BOULIN.**- Nous sommes donc toujours à l'ouest de la LGV sur la commune de Ponteilla. Au niveau du chemin rural, c'est également un passage le plus près possible de la LGV. Ensuite, on a rajouté une couleur supplémentaire : une bande verte. Avec une étude plus fine, on pourra peut-être intégrer l'ensemble des deux liaisons à l'intérieur de la clôture.

**M. DECŒUR.**- Lorsque manifestement le grillage pouvait être bougé sans aucun problème -sous réserve, bien entendu, de l'accord de TP Ferro, mais on en a déjà parlé et on ne devrait pas avoir de problème- lorsqu'il s'agit de bouger nettement plus le grillage, on n'est pas allé jusqu'à considérer que, de la même façon, on allait mettre la couleur verte. C'est pourquoi on a mis

un petit trait vert à côté du bleu, se disant que, là, on va voir si, véritablement, on peut repousser beaucoup plus le grillage. Là, on n'a donc pas voulu aller jusqu'au vert considérant que l'on n'est pas sûr d'avoir la possibilité de repousser le grillage autant que cela. C'est pourquoi on est parti du principe que, là, on va regarder avec TP Ferro pour voir si le grillage peut être fortement repoussé pour transformer le tracé en vert.

**M. PERALBA**.- En quoi TP Ferro serait-il défavorable s'il maîtrise le foncier ?

**M. DECŒUR**.- J'ai envie de dire que, certes, ils maîtrisent le foncier, mais ils ont peut-être aussi envie de le rétrocéder. Donc, si jamais on est amené à leur dire « on va repousser votre grillage de 10 mètres (parce qu'on n'en sait rien) », ils seront peut-être un peu moins d'accord que si on le repousse de 2 mètres. Car cela veut dire qu'ils conservent du foncier, que c'est eux qui payent des taxes, etc. Je ne réponds donc pas à leur place et, comme je n'en suis pas sûr du tout, j'aime autant ne pas vous dire « pas de problème, on peut repousser le grillage de 10 mètres ». Non, cela me paraît au moins être de nature à en discuter avec eux.

**M. PERALBA**.- Je comprends parfaitement que vous ne puissiez pas vous engager et que vous soyez prudent sur la couleur, mais je compte sur vous pour sortir l'artillerie lourde des arguments que vous savez avancer avec vos collègues tant de TP Ferro ou des ASF.

**M. DECŒUR**.- "L'artillerie lourde", peut-être pas, parce que je me méfie !

**M. PERALBA**.- Plus sérieusement, vous êtes capables de discuter d'égal à égal avec eux.

**M. DECŒUR**.- On discute et on continuera à discuter, c'est sûr.

**M. PERALBA**.- Vous avez, vous le prouvez tous les jours, de bien meilleurs résultats que nous n'avons pu en avoir, nous, en discutant !

**M. DECŒUR**.- Je ne m'avancerai pas !

**M. BOULIN**.- Nous continuons sur Ponteilla en descendant vers le sud, là où il n'y a pas de modification substantielle par rapport à ce que l'on vous a proposé. Au niveau de la D 23a, là aussi, on a retenu le forage droit au plus près de la LGV et on a abandonné le contournement potentiel.

Nous arrivons à la Canterrane, sur la commune de Trouillas. Jusqu'à maintenant, on a retenu l'orientation côté ouest de la LGV. Au niveau de Trouillas, il y a les deux possibilités et, là, il n'y a pas d'orientation prise : un tracé côté ouest et un tracé côté est. En retournant sur le terrain pour traverser la LGV au niveau de la Canterrane, on constate qu'il faut réaliser l'ouvrage dans le lit de la rivière puisque, sur les côtés, il n'y a pas de possibilité de franchir la LGV. En sachant que ce sont des rivières assez capricieuses où les eaux peuvent monter assez rapidement, c'est quand même une contrainte que de passer dans le lit de la rivière.

**M. DECŒUR**.- Je précise qu'il s'agit de passer longitudinalement dans le lit de la rivière, dans l'axe. En effet, il y a deux piliers sur ce pont de la Canterrane. Il y a un chemin qui passe côté sud, donc en rive droite de la Canterrane et, en rive gauche, il n'y a pas de chemin, il y a juste un passage. Ainsi, on n'a pas la place de passer entre le pilier nord du pont et la culée nord du pont, ni

sur le chemin, entre le pilier sud du pont et la culée sud. Il faut donc obligatoirement que l'on passe longitudinalement dans le lit.

Compte tenu que nous sommes de plus en plus sensibilisés aux informations que l'on peut retenir, que vous nous avez données ici, que l'on a dans les ateliers, que l'on a eues auprès d'un certain nombre de correspondants, pourquoi pas, si le jeu en vaut la chandelle. On attire simplement votre attention sur ce point-là.

**M. BOULIN.**- Je rajoute que, en plus, dans le petit chemin, entre le pilier et la rivière, il y a un câble moyenne tension qui a été posé lors des travaux de réalisation de la LGV.

**M. DECŒUR.**- De toute façon, on ne pourrait pas passer à cet endroit.

**M. PERALBA.**- Quoi qu'il en soit, nous retenons que, techniquement, vous pouvez changer de côté à cet endroit.

**M. DECŒUR.**- Oui, on peut le faire, si le jeu en vaut la chandelle.

**M. BOULIN.**- Lorsqu'on descend vers le sud après la Canterrane, il n'y a pas de modification de tracé, hormis au niveau des traversées de la route départementale. Là, c'est un chemin au niveau du mas Canterrane et il n'y a pas de modification.

**M. MARCON.**- Pourquoi vous ne collez pas au niveau du mas ?

**M. BOULIN.**- Il y a un talus artificiel non stabilisé que l'on évite de franchir.

**M. MARCON.**- Au niveau du pont, il y a un talus, mais pas après.

**M. BOULIN.**- Le talus est sur tout le linéaire que je vous montre.

**Mme LARA.**- Ils viennent de le faire avec le TGV.

**M. MARCON.**- Ah bon, ils viennent de le faire, parce qu'il n'y était pas au départ. C'est un ouvrage relativement récent, c'est pourquoi je ne le connaissais pas.

**M. BOULIN.**- C'est un ouvrage qui fait quelques mètres de hauteur.

**M. PUIG.**- On est au mas Canterrane. C'est tout arraché.

**M. BOULIN.**- Ce talus fait environ 3 mètres de hauteur. J'essaie de vous montrer le relief sur ce plan et on voit la hauteur du talus.

**M. PERALBA.**- Si je comprends bien, vous vous inquiétez uniquement par rapport au fait que c'est de la terre rapportée.

**M. DECŒUR.**- Oui.

**M. PERALBA.**- Sinon, rien ne vous interdit de passer en tête de talus, n'est-ce pas ?

**M. BOULIN.**- La difficulté est que ces talus n'ont pas été stabilisés pour recevoir quelque chose de lourd. L'ouvrage béton est quand même lourd et la terre n'est pas stabilisée, ils n'ont pas été prévus pour cela.

**M. DECŒUR.**- Quelle est la distance par rapport au mas Canterrane ?

**M. BOULIN.**- Par rapport aux bâtiments d'habitation du mas Canterrane, on est à 210 mètres. On est à près de 300 mètres des habitations.

On continue vers le sud où il n'y a rien de particulier, hormis d'un point de vue environnemental, n'est-ce pas, Jean-Marc ?

**M. PAGES**.- Sur le plan environnemental, c'était un peu plus au nord. Il n'y a pas d'espace naturel inventorié, pas d'espace naturel protégé. Par contre, lorsque l'on a fait faire les études faunistiques et floristiques sur toute la partie est, il y avait une zone relativement intéressante notamment pour certaines espèces d'oiseaux comme, par exemple, l'œdicnème criard qui est un oiseau des steppes qui est présent à cet endroit. Donc, de ce point de vue, le tracé Est est un peu plus pénalisant que le tracé Ouest. C'est une information.

**M. DECŒUR**.- Pour ma part, j'ai effectivement retenu qu'il y a une différence mais qui n'est pas criarde, même s'il y a l'œdicnème criard. Telle est la différence, car on a vraiment cherché. Entre Canterrane et Réart, on avait vu qu'il y avait un peu plus de vert à l'est qu'à l'ouest même si, pour l'instant, là où l'on est, il m'a semblé en voir un peu plus à l'ouest qu'à l'est. Mais cela doit être l'inverse plus au sud.

On a donc essayé de regarder sur tous les critères. J'ai vraiment l'impression qu'il faut maintenant commencer à prendre la loupe pour commencer à voir des différences. Mais il ne faut pas pour autant oublier cette différence.

Tels sont les éléments que l'on souhaitait vous communiquer aujourd'hui pour essayer d'avoir des éléments encore plus fins en vue de se prononcer par rapport à un passage ouest ou est.

**M. BOULIN**.- On arrive à la D 612. On franchit aussi le plus près possible compte tenu d'un bassin de rétention qui se trouve à l'ouest. Nous arrivons au Réart, avec une possibilité de le franchir au sec, car il est suffisamment large. Il y a le lit de la rivière mais, entre les piles de pont, il y a des possibilités de passer au sec. Il n'y a donc pas la même problématique ici que pour la Canterrane. Il y a donc une possibilité de passer d'est en ouest ou d'ouest en est au niveau du Réart.

Puis, nous arrivons sur la commune de Villemolaque où, avec M. Peralba, nous avons examiné le tracé d'un peu plus près. A la demande de Monsieur le Président, on s'est rendu compte d'une possibilité de passer entre les deux talus, entre le Réart et la D 37a, et une possibilité de s'intégrer dans la clôture LGV. Donc, plutôt que d'aller au bord du deuxième talus, c'est-à-dire de se rapprocher du verger, il y a une possibilité de se mettre entre les deux talus et à l'intérieur de la clôture.

Ensuite, il est possible de s'intégrer le plus près possible de la LGV à l'intérieur de la clôture. Là, nous avons représenté le projet de station d'épuration de Villemolaque avec le tracé des effluents tels qu'ils sont définis aujourd'hui au stade de projet. Il y a l'effluent dont on a parlé la dernière fois, qui vient se jeter dans le Réart et les différents effluents qui rejoignent l'ancienne station d'épuration et qui vont vers le pont de Villemolaque. A ce jour, nous n'avons pas de plan de la station d'épuration elle-même, mais ce qui est vous présenté ici, c'est le terrain qui est retenu pour recevoir la station d'épuration. On s'aperçoit ainsi que, pour faire un forage dirigé côté ouest, il y a suffisamment de place entre la station d'épuration et la LGV. Il n'y a donc pas de problématique spécifique pour le creusement du forage dirigé.

**M. PERALBA**.- De quelle longueur ?

**M. DECŒUR**.- La discussion portait aussi sur un forage dirigé à l'ouest ou à l'est. C'était notre discussion en atelier ici il y a une quinzaine de jours et nous avons demandé des

renseignements complémentaires à l'entreprise qui nous étudie les forages dirigés. Elle nous a ainsi confirmé que la réalisation d'un forage dirigé à partir de ce point de bassin étanche posait un réel problème à l'étanchéité du bassin, en raison de la nature du bassin. C'est effectivement un bassin étanche qui se situe à l'est de la LGV, donc entre la LGV et l'autoroute. On nous a dit clairement qu'il ne fallait pas compter faire un forage dirigé partant du côté est de la LGV.

De la même façon, on a regardé la possibilité, le cas échéant, de partir d'un forage dirigé éventuellement à l'est de la LGV pour atterrir à l'ouest sur Villemolaque, c'est-à-dire de traverser la LGV en même temps que l'on traversait l'autoroute. Là, ce sont les piliers du pont de la LGV au-dessus de l'autoroute, qui sont relativement rapprochés, qui nous interdisent de passer. En forage dirigé, il serait même impossible de zigzaguer et de slalomer entre les piliers.

Là, manifestement, il faut que le forage dirigé se positionne à l'ouest de la LGV. On a examiné ensemble les points d'arrivée du forage dirigé au sud de l'autoroute A 9, puisqu'on avait identifié deux possibilités : soit une arrivée courte, soit une arrivée longue, si j'ose dire. L'arrivée longue étant celle qui avait manifestement la préférence lorsqu'on est allé sur le terrain. N'est-ce pas, Monsieur Peralba ?

**M. PERALBA.**- Je parle sous le contrôle de Claude Marcon qui était avec moi. Pour notre part, nous préférons évidemment la solution "forage long", étant entendu que je ne suis même pas sûr que vous puissiez mettre en œuvre le forage court. Du moins, le forage court, oui, mais ensuite j'ai vraiment du mal à imaginer comment vous passerez, en sortie de forage, juste à l'endroit où la départementale tangente l'axe.

**M. DECŒUR.**- Il est vrai que c'est un peu exigü.

**M. MARCON.**- J'ai regardé les documents que nous avons concernant l'intégration paysagère de la LGV. Dans la partie que vous avez mise en bleu, entre les deux points, il était prévu une plantation de peupliers. Est-ce que cela sera possible avec un forage dirigé ? Il est clair que, si ce n'est pas un forage dirigé, cela ne sera pas possible. Donc déjà, on va vous dire que, au niveau paysager, le lieu est occupé. Mais, si le lieu est occupé par des peupliers, est-ce que vous pourrez quand même passer sous les racines ou, plutôt, est-ce que l'on pourra planter des peupliers dessus ?

**M. DECŒUR.**- Je ne sais pas. Il me semble qu'un peuplier est gourmand en eau et, si mes souvenirs sont bons, cet arbre va la chercher loin. Pour ma part, j'aurais tendance à être surpris que l'on puisse car, en plus, on arrive en bout de forage dirigé, ce qui signifie que l'on va se rapprocher de la surface. Donc, je ne peux pas vous répondre, mais je serais assez surpris que l'on puisse "supporter" des peupliers, y compris si l'on fait un forage dirigé long.

**M. MARCON.**- D'accord, mais il est important qu'on le sache.

**M. DECŒUR.**- Ma réponse n'est pas définitive, mais j'en serais assez surpris.

**M. MARCON.**- Eventuellement, si l'on ne peut pas mettre de peupliers, avez-vous une essence différente à nous préconiser ?

Et oui, il faut s'adresser aux spécialistes !

**M. DECŒUR.**- Nous avons peut-être beaucoup de casquettes ici, mais peut-être pas encore celle d'horticulteur ! Je crois qu'il faut demander aux spécialistes ; Jean-Marc a peut-être une idée.

**M. PAGES.**- A ce moment-là, il faut regarder dans les espèces à racines peu profondes. Oui, il existe des végétaux. Je ne peux pas vous apporter une réponse sur une espèce bien particulière, mais c'est vraiment le genre de chose qui se travaille et à laquelle on peut apporter des solutions.

**M. DECŒUR.**- On peut aider TP Ferro à apporter une solution, car j'ai cru comprendre que c'était pour l'insertion paysagère de la LGV.

**M. PERALBA.**- C'est le fameux 1 % paysager, qui ne crève pas les yeux quand on regarde !

**M. BOULIN.**- A la sortie de ce forage dirigé, on est dans des grands délaissés de TP Ferro et c'est là où la couleur n'était pas tout à fait exacte, où il y a l'antenne radio. C'est à cet endroit que l'on peut s'intégrer à l'intérieur de la clôture et c'est pourquoi la couleur a évolué au niveau de ce grand tronçon.

**M. PERALBA.**- Précisez bien quand vous passez à Banyuls !

**M. BOULIN.**- Voilà, on arrive à Banyuls, au niveau du Village Catalan. La frontière entre les deux communes est représentée entre les deux couleurs. Comme on l'avait évoqué, un passage est possible sur l'aire du Village Catalan, au niveau du parking poids lourds. On est en relation avec les ASF. Aujourd'hui, on n'a pas d'accord définitif de leur part, mais les négociations sont en cours et on espère aboutir pour un passage dans le Village Catalan.

**M. DECŒUR.**- Voilà longtemps que nous sommes en discussion avec ASF sur ce point. Au tout début, on était en discussion sur le principe. Ce qui vient un peu compliquer la discussion, c'est que j'ai cru comprendre qu'ASF était en train de revoir les contrats de concession. C'est donc un élément qu'ils n'ont pas accueilli avec la plus grande des satisfactions, puisque cela vient un peu perturber.

**M. BADIE.**- Pour l'hôtellerie aussi, je suppose.

**M. DECŒUR.**- Pour l'hôtellerie mais aussi parce que, d'après ce que j'ai cru comprendre, ils ont des projets d'agencement différent, y compris de la partie hôtelière. Je ne veux cependant pas parler à leur place car je n'en connais pas la substance. Néanmoins, cette éventualité est un élément un peu nouveau à l'intérieur des discussions ou des projets qu'ils ont en cours. On a prévu de les rencontrer début janvier car on les a tenus au courant de la discussion que nous avons eue ici. Nous leur avons expliqué ce que nous avait dit le représentant de Banyuls qui était là la dernière fois. Il nous avait dit, Monsieur Marie, que vous préféreriez, au niveau de Banyuls, que l'on passe côté ouest de la LGV. C'est pourquoi nous avons à nouveau pris langue avec ASF pour leur expliquer que, pour notre part, les choses se précisaient. Les discussions ne sont pas terminées avec ASF et on va continuer à les rencontrer dès début janvier.

**M. PERALBA.**- Monsieur Decœur, par rapport aux négociations avec ASF, j'aurais tendance à penser -mais je me trompe peut-être- que les discussions sont beaucoup plus avancées

que vous ne le laissez entendre et que vous n'êtes pas loin de finaliser un accord. En effet, si tel n'était pas le cas, si vous n'avez pas l'accord des ASF, j'aime autant vous dire que je ne sais pas comment se déroulera la troisième réunion d'atelier ! Pouvez-vous nous en dire un peu plus, histoire de nous rassurer ? Personnellement, je n'ai pas à être rassuré, mais bon.

**M. DECŒUR**.- J'aimerais tellement vous dire que ASF est d'accord et a signé mais, aujourd'hui, je suis désolé, je ne peux pas vous le dire. On se parle avec ASF, Dieu merci, et ce de façon très correcte, mais je ne peux pas vous dire que c'est réglé. A ce jour, les choses ne sont pas réglées, mais cela ne veut pas dire qu'elles ne le seront jamais. Je peux vous dire très clairement que j'ai bon espoir.

**M. PERALBA**.- En termes de calendrier, quand pensez-vous pouvoir finaliser ou avoir le résultat ? Parce que cela conditionne pas mal de choses dans le secteur.

**M. DECŒUR**.- C'est clair. Vous pouvez être rigoureusement certains que je vais mettre tout mon poids et j'ai même envie de dire tout le poids de RTE dans la balance (et je pèse mes mots) pour passer du côté ouest de la LGV. En ce qui me concerne, je souscris complètement à l'analyse de la commune de Banyuls-dels-Aspres qui a une préférence pour ce passage sur l'aire du Village Catalan. Donc, on partage et, en poussant tous dans le même sens dans la mêlée, on a quand même tendance à avancer. Et, s'il le faut, je pense qu'il faudra mettre des poids supplémentaires au niveau de la direction de RTE et c'est bien mon intention.

Les discussions entre RTE et Autoroutes du Sud de la France existent et pas seulement pour le cas du Village Catalan. En effet, il y a des discussions partout dans le sud de la France et je sais que les choses se passent plutôt bien entre RTE et ASF. J'aimerais tellement vous répondre « oui, Monsieur Peralba, oui, Mesdames et Messieurs, ça y est, c'est fait, ASF est d'accord » ; aujourd'hui, je ne peux pas vous le dire, mais j'ai plutôt bon espoir.

**M. MARIE**.- Vous savez certainement que, côté est, il y a une fibre optique qui passe le long de la D 900.

**M. DECŒUR**.- Je ne savais pas que la fibre optique passait ici, cela fait partie des éléments que nous n'avons pas. Mais déplacer une fibre optique n'est pas un problème.

**M. MARIE**.- Plus au sud, vous avez le carrefour de l'Oliu avec les habitations, puis le stade de Catalogne qui est encore un peu plus bas.

**M. DECŒUR**.- Je partage complètement votre point de vue, Messieurs de Banyuls, et c'est pourquoi on va faire tout notre possible pour peser, si nécessaire, auprès d'ASF pour avoir leur accord.

**M. PUIG**.- Le passage à deux fois trois voies ne gêne pas ? Qu'ont prévu les ASF, parce qu'ils vont passer à trois voies à cet endroit ?

**M. PERALBA**.- Non, là c'est côté parking.

**M. PUIG**.- Mais ils ne doivent pas doubler dessus ?

**M. PERALBA**.- L'autoroute est bien plus à l'ouest. L'axe est avant, il y a le parking ici.

**M. MARIE**.- Par ailleurs, il y a un doublement de la D 900 qui est prévu entre l'Oliu et le carrefour de Villemolaque.

**M. PERALBA.**- Là, le problème est clair et ce n'est pas la peine d'évoquer la fibre optique. L'obstacle le plus lourd que vous aurez à franchir, si ASF n'est pas d'accord, c'est la résistance des élus locaux du secteur ! C'est clair.

**M. DECŒUR.**- Mais comme je vous l'ai dit, compte tenu que nous sommes aussi persuadés que la meilleure solution est de passer par le Village Catalan, voilà.

**M. PAGES.**- J'apporterai un petit complément au niveau du bâti. Certes, on a des zones bâties au niveau du Village Catalan, mais on en a aussi de l'autre côté. La différence est que, d'un côté on a de l'habitat temporaire alors que, de l'autre côté, on a de l'habitat permanent. Donc, sur le plan environnemental, il est vrai que l'on a tendance à préférer le tracé ouest.

**M. DECŒUR.**- Vous pouvez être persuadés de notre conviction qui est la même que la vôtre.

**M. POUGAULT.**- Excusez-moi mais, au cas où l'on n'y arriverait pas, est-ce qu'on a une solution alternative ?

**M. DECŒUR.**- Il faudra que l'on en trouve une, au cas où l'on n'y arriverait pas. Mais si l'on cherchait une solution alternative, ce serait véritablement en tout dernier ressort et tout dernier recours. Pour ma part, il est clairement dans mon intention de mettre tous les poids possibles dans la balance pour passer sur l'aire du Village Catalan.

**M. PERALBA.**- Vous continuez votre présentation jusqu'au sud. En effet, même si le Maire de Tresserre n'est pas là, cela nous intéresse d'avoir une vision totale.

**M. BOULIN.**- Tout à fait. Nous sommes ici encore sur Banyuls, à la limite de Banyuls et de Tresserre. Le tracé n'a pas évolué à ce niveau-là. On a conservé également les tracés ouest et est puisqu'aucune orientation n'avait été prise à l'issue de la dernière réunion. Il n'y a donc pas d'évolution du tracé à ce niveau jusqu'à la RD 900 où nous sommes en limite d'atelier. A cet endroit, nous avons revu notre position par rapport à la déviation du Boulou et par rapport à l'embranchement de voie ferrée qui avait été réalisé pour les travaux de la LGV.

Nous avons vu auprès de TP Ferro que, a priori, le raccordement de la voie ferrée ne serait pas utilisé par eux-mêmes. Auquel cas, au lieu de faire un grand contournement tel que nous l'avions prévu initialement, nous pouvons, dès le franchissement de la déviation de la RD 900 et de la voie ferrée, nous rapprocher au plus près de la LGV. Ainsi, on évite de se rapprocher de l'habitat qui se trouve en bordure de la RD 900 et on vient de suite se coller le long de la LGV à l'ouest.

**M. DECŒUR.**- Nidolères est à l'est, mais là, on est dans l'atelier 4.

Nous avons maintenant terminé ce petit panorama de l'atelier 3 pour faire état des discussions. On peut peut-être échanger les éléments, en vue d'obtenir un positionnement lié aux tous derniers éléments.

**M. PERALBA.**- C'est le moment de s'exprimer. Voulez-vous que l'on fasse un tour de table ou chacun prend la parole comme il le souhaite ?

**M. DECŒUR.**- Ou bien on peut reprendre du nord au sud, depuis la Canterrane, depuis le nord, puisque c'était le premier point où il y avait à se positionner.

**M. PERALBA.**- Pour Trouillas, M. Attard le dira mieux que moi, mais je crois qu'ils n'ont pas pu échanger entre eux, ils vont le faire.

**M. ATTARD.**- En effet, nous n'avons pas pu échanger pour la bonne raison que j'ai reçu le plan juste avant que je m'absente du département, sachant que je ne suis rentré qu'hier soir. Bien entendu, j'en ai parlé avec mes adjoints et même avec mon Conseil municipal, donc je les avais informés. Mais je ne peux pas vous apporter quelques éléments de réflexion aujourd'hui. Nous allons cependant nous y employer le plus rapidement possible pour pouvoir vous apporter des réponses de ce côté-là.

Je peux quand même dire que, au moment de la découverte du document, nous étions assez penchés sur la continuité côté ouest du tracé.

**M. DECŒUR.**- Est-ce qu'on peut noter que c'est une option qui n'est peut-être pas une réponse définitive ?

**M. ATTARD.**- Bien sûr.

**M. DECŒUR.**- On note que la balance aurait plutôt tendance à pencher vers l'ouest. Sous combien de temps pensez-vous le confirmer ?

**M. ATTARD.**- Je pense que l'on pourra le faire la semaine prochaine, mais j'ai été absent quelque temps et je suis un peu chargé. Il est clair que je ne pourrai pas le faire sous 48 heures. Je pense que vous aurez ces éléments la semaine prochaine.

**M. DECŒUR.**- Je vous propose peut-être d'intégrer cet élément au compte rendu de la réunion, si c'est possible.

**M. PERALBA.**- S'il n'y a pas d'objection, personnellement, je n'en ai pas. Notons très clairement aujourd'hui que, si j'ai bien compris, sur Trouillas, la décision incombe pratiquement aux élus de Trouillas. En effet, même si vous, Monsieur Decœur, vous avez relevé une petite difficulté pour passer de l'est à l'ouest, il n'y a pas d'objection technique. Donc, nous considérons que les élus de Trouillas décideront s'ils préfèrent l'est ou l'ouest. Ai-je bien compris ?

**M. DECŒUR.**- En ce qui nous concerne, on a quand même souligné, là aussi, une préférence plutôt pour la partie ouest. En effet, comme on était à l'ouest au nord de la Canterrane, on a indiqué que le passage à l'est était faisable techniquement, mais conduisait à prendre une disposition de passage longitudinal à l'intérieur du lit du fleuve, au niveau de la Canterrane. S'il faut le faire, on le fera. Mais s'il faut le faire, c'est parce qu'il y a une bonne raison de le faire. D'accord ?

Il y avait un autre point par rapport à la faune. Je le laisse développer par Jean-Marc Pagès.

**M. PAGES.**- Sans vouloir m'étendre sur cet aspect-là, il est quand même important de noter que, dans les études faune-flore que l'on a pu réaliser, il est vrai que c'est pratiquement l'espace le plus sensible, en tout cas sur son linéaire le plus long. En effet, il y a environ 2 km où, à l'est, on traverse une zone sensible, notamment pour des espèces faunistiques, des oiseaux et des reptiles. C'est quand même un espace intéressant.

**M. DECŒUR.**- Donc, pour nous, ce serait plutôt l'ouest. J'ai noté que la tendance de Trouillas, mais sans engagement de votre part, pouvait être la même et, là, c'est parfait. Si la

tendance venait à s'inverser dans la discussion ou parce qu'il y a d'autres éléments, sachez que c'est faisable pour nous. Mais nous voulions insister sur le fait qu'il faut qu'il y ait quand même un poids important en faveur de l'est pour que l'on dise que c'est l'est le mieux. D'accord ?

**M. ATTARD.**- Je comprends.

**M. PERALBA.**- Pour terminer avec Trouillas, nous avons bien retenu que vous avez une préférence technique et environnementale pour l'ouest, mais que ce sont les élus de Trouillas qui trancheront au bout du compte. Si tout le monde est d'accord, ce choix sera intégré au compte rendu comme si cela avait été dit aujourd'hui. Il n'y a pas d'objection sur ce point ?

*(Aucun participant ne manifeste d'objection)*

**M. ATTARD.**- Cet avis vous sera communiqué le plus rapidement possible.

**M. DECŒUR.**- Sachant, pour être très complet, que l'on a parlé du passage ouest-est au niveau de la Canterrane. En revanche, le passage ouest-est au niveau du Réart ne pose aucun problème.

**M. MARCON.**- J'ai une question à poser, s'il vous plaît. Concernant la traversée de la Canterrane, l'enfouissement se fera en zone verte des deux côtés ?

**M. DECŒUR.**- Quand vous dites "en zone verte", que voulez-vous dire ?

**M. MARCON.**- Derrière les grillages.

**M. DECŒUR.**- Vous parlez de l'enfouissement sous le lit du fleuve ?

**M. MARCON.**- Oui, le départ et l'arrivée de l'enfouissement.

**M. PERALBA.**- Oui, on a effectivement l'impression que cela peut se démarrer dans le vert.

**M. MARCON.**- Nous souhaiterions que la zone d'enfouissement, qui est une zone un peu plus sensible, soit derrière les grillages.

**M. DECŒUR.**- Manifestement oui, mais pour un passage à l'ouest, on est d'accord ?

**M. MARCON.**- Oui.

**M. BADIE.**- Je vais poser une question qui est peut-être prématurée : avez-vous une idée des endroits où se situeront les chambres de jonctions ?

**M. DECŒUR.**- Oui, la réponse est prématurée parce qu'il y a plein de choses qui rentrent en ligne de compte et, manifestement, on ne le saura pas avant fin 2010. Pourquoi ? Parce que cela relève d'une étude extrêmement détaillée qui combine longueur de fabrication des câbles et lotissement des câbles. C'est-à-dire que l'on peut très bien, par exemple, décider que la fourniture des câbles serait confiée à plusieurs constructeurs. Il y a donc de nombreux éléments qui rentrent en ligne de compte.

Même si l'on sait que les jonctions sont approximativement tous les 800 à 1 000 mètres, il peut être plus intéressant de faire une longueur de 600 mètres, puis deux longueurs de 1 000 mètres, puis une longueur de 900 mètres, etc. En fait, il y a une optimisation qui doit se faire par rapport au positionnement des jonctions.

J'ai aussi noté que le positionnement des jonctions par rapport aux valeurs de champs magnétiques, même si l'on est très inférieur y compris à une valeur que l'on s'était fixée entre nous, est également quelque chose qui doit être regardé.

Il y a tellement de choses qui rentrent en ligne de compte et qui font partie du projet détaillé que c'est prématuré aujourd'hui. Mais c'était une très bonne question.

**M. BADIE**.- Je pensais à cela notamment pour le Village Catalan.

**M. DECŒUR**.- Bien entendu, on va éviter de positionner les jonctions par rapport au passage en sous-œuvre. Il faut que l'on regarde les choses en détail. Par rapport au Village Catalan, il est évident que l'on ne va pas mettre une jonction en plein milieu du parking poids lourds. En effet, lorsque l'on a un problème technique sur un câble, c'est très souvent au niveau des jonctions. Cela signifie donc que, même si l'on n'intervient pratiquement jamais sur un câble, les quelques rares fois où l'on peut être amené à intervenir, c'est au niveau de la jonction. Il faut donc que l'accessibilité de la jonction soit la meilleure possible et qu'elle pose un minimum de problèmes d'exploitation si jamais on partage la zone de cette jonction avec d'autres exploitants.

**M. PERALBA**.- Pour Villemolaque, compte tenu de la prise en compte de notre station d'épuration, je n'ai pas trop d'objections. Je rappelle que, pour nous, le problème était notamment l'emprise de la station d'épuration. Ainsi, comme le terrain prévu pour la STEP n'est pas impacté, il n'y a pas de soucis de ce côté-là.

Nous avons aussi le problème de l'effluent puisqu'il est prévu très exactement en lieu et place du tracé rouge que RTE envisageait d'utiliser. Dans la mesure où c'est rabattu complètement sur le grillage LGV, il n'y a plus d'incompatibilité avec la STEP.

L'autre condition étant que, lorsqu'on descend un peu plus loin, le forage long est de loin préférable au forage court. Cela a été dit, mais cela mérite d'être rappelé.

**M. DECŒUR**.- C'est bien noté.

**M. MARCON**.- Oui, dans la mesure où le forage long n'arrive pas dans le pied des peupliers !

**M. DECŒUR**.- Après, on arrive au Village Catalan. Je ne peux que redire ce que j'ai dit tout à l'heure. Ensuite, nous arrivons à Banyuls puis à Tresserre où, par continuité, on se retrouve à l'ouest. Monsieur le Maire de Tresserre nous a dit que cela lui était équivalent.

**M. PERALBA**.- Pouvez-vous remonter rapidement sur le nord ? Si mes collègues ont des choses à rajouter, il serait intéressant que vous fassiez le retour sur Ponteilla, Canohès et Toulouges.

**M. CHAMBON**.- Pour Canohès, il y a seulement le bassin de rétention. Nous avons posé la question au préalable et vous l'avez examinée. Sinon, le tracé nous convient parfaitement.

**M. ROQUE**.- On avait parlé d'un mas qui jouxte sur l'ouest. Je ne sais pas si on avait donné la distance.

**M. PUIG**.- Oui, on l'avait donnée. Il y avait un problème plutôt sur l'est à cause des nappes phréatiques.

**M. ROQUE**.- Oui, sur l'est, le problème était non seulement celui des nappes mais aussi des anciennes sources et certaines qui sont encore là. Il est donc très bien que ce soit sur l'ouest. Là, on est à combien de mètres ?

**M. DECŒUR**.- 180 mètres.

**M. ROQUE**.- 180 mètres, c'est le Mas d'en Riera. N'est-ce pas ?

**M. DECŒUR**.- Oui. J'ai une petite question : actuellement, ce mas n'est pas occupé ?

**M. ROQUE**.- Actuellement non, mais le propriétaire entend bien l'occuper. Il est en train de vendre simplement les terrains qui l'entourent, mais le mas est occupé et la maison de maître qui est au cœur du parc le sera aussi.

**M. DECŒUR**.- C'est là où il y a des mimosas ?

**M. ROQUE**.- Je ne sais pas.

**M. DECŒUR**.- Oui, il me semble.

**M. MARCON**.- Vous aviez des visées personnelles ?!

**M. DECŒUR**.- Non, mais fin février, c'est magnifique !

**M. ROQUE**.- Mais la municipalité est intéressée pour préempter, Monsieur Decœur !

**M. DECŒUR**.- (*Montrant un autre mas*). Ce n'est pas celui-ci qui est abandonné ?

**M. ROQUE**.- Si.

**M. DECŒUR**.- Excusez-moi, j'ai confondu avec celui qui est juste au nord.

**M. ROQUE**.- C'est une maison de maître un peu baroque. Mais on a aussi des visées dessus.

**M. BOULIN**.- La photo a été prise en février et on voit les mimosas en fleurs.

**M. PERALBA**.- Louis Puig, as-tu des choses à rajouter pour Ponteilla ?

**M. PUIG**.- Non.

**M. PERALBA**.- Est-ce que d'autres participants à la réunion ont des observations à formuler, parce qu'on s'oriente maintenant vers la fin de la réunion. Evidemment, tout le monde peut s'exprimer et, s'il y a des choses à dire, c'est le moment.

**M. DECŒUR**.- Avant de vous laisser le mot de la fin, si l'on arrive à la fin, j'ajouterai que l'on vous avait envoyé des plans au 10 000<sup>ème</sup> avec l'ensemble des éventualités. Suite à la réunion et en fonction de l'élément de réponse de la part de Trouillas, on vous propose de vous envoyer ces mêmes plans au 10 000<sup>ème</sup> actualisés. Ce serait un document de travail qui représenterait en fait le point de sortie de l'atelier 3, avec les mêmes codes couleurs que ce qui vous est présenté ici. Ceci, si vous en êtes d'accord.

**M. PERALBA**.- J'allais vous le demander. J'ai autre chose à vous demander : à la réunion Le Ruz, Claude Marcon avait demandé s'il serait possible d'avoir une feuille de calcul simplifiée nous permettant de simuler, en quelque sorte, le champ magnétique à certains points particuliers. Vous aviez répondu que votre outil informatique était suffisamment réactif pour pouvoir faire pratiquement des calculs en direct en réunion d'atelier. J'aimerais donc savoir quel sera votre équipement à la prochaine réunion. Est-ce que vous viendrez avec les feuilles de calcul et avec le logiciel ? En effet, je pense qu'à la prochaine réunion, nous serons quand même amenés à regarder

d'un peu plus près les passages singuliers. Il me semble qu'à la prochaine réunion, nous devrions avoir une idée de la simulation du champ magnétique en certains points particuliers de notre territoire.

**M. DECŒUR.**- Pour être franc, je me suis interrogé par rapport à cette démarche et je vais vous livrer mon interrogation. Tout d'abord, on vous a apporté des éléments de réponse que vous aviez souhaités pour différentes configurations du champ magnétique.

Deuxièmement, vous avez raison de souligner que l'intérêt d'une feuille de calcul est peut-être différent à partir du moment où l'on a un outil qui permet de répondre en temps réel en réunion d'atelier. Si l'on souhaite savoir ce qu'il en est si l'on met le câble 10 ou 15 cm plus bas, on vous donne le résultat tout de suite.

Troisièmement, la feuille de calcul est quand même quelque chose qu'il faut paramétrer avec les données de la liaison ; c'est quelque chose qui serait adapté et qui doit rester adapté à notre cas d'espèce.

Cela me conduit à dire que, à partir du moment où l'on peut donner la valeur en temps réel, avec l'outil qui nous a d'ailleurs servi à sortir les courbes, je n'ai personnellement pas vu d'intérêt particulier à donner une feuille de calcul, étant donné que ces calculs sont bien à recadrer dans le cadre d'utilisation de notre projet.

C'est la première réflexion que je vous livre.

Par ailleurs, je me suis demandé s'il était véritablement nécessaire d'avoir une étape intermédiaire qui consiste à dire que l'on va donner les valeurs de champs magnétiques calculées sur un certain nombre de points, étant donné les résultats que nous avons donnés tout à l'heure. Est-il nécessaire d'avoir une étape intermédiaire par rapport à l'étape qui, de toute façon, reste essentielle et qui consiste à dire : au moment des plans de réalisation, on calculera les valeurs de champs magnétiques en tous points de la liaison, qui seront les valeurs références. En effet, ce seront les valeurs correspondant aux paramètres de construction.

Je vous livre donc ma réflexion : est-il nécessaire de faire une étape intermédiaire entre maintenant où l'on vous a donné les éléments de toutes les configurations et de tous les cas d'espèce rencontrés sur la liaison, et l'étape que l'on envisage vers la fin 2010 qui correspond au calcul du champ magnétique dans les différentes configurations, en tenant compte des paramètres de construction souhaités pour la ligne ?

Je vous livre mon interrogation. C'est la question que je me pose et que je vous soumets.

**M. MARCON.**- Je comprends votre interrogation, je souhaiterais que vous compreniez la nôtre. Il y a quelques points singuliers qui sont principalement l'épanouissement pour les forages droits. Pour les forages dirigés, il y a très peu de points singuliers dans la mesure où ils partent pratiquement tous derrière les grillages, mais il y a un ou deux points où ils ne partent pas derrière les grillages. Donc, sur ces quelques points singuliers, nous aimerions avoir des évaluations de champs magnétiques.

**M. DECŒUR.**- J'entends bien que les points de focalisation ou de "zoom" sont les points de départ des forages droits avec l'épanouissement des câbles. Je vous ai donné une valeur

maximale qui correspondait à l'épanouissement à profondeur courante. On va peut-être regarder cela de plus près. Si l'on fait un zoom sur cet épanouissement et si je vous donne des courbes ou des valeurs correspondant aux différentes géométries d'épanouissements, est-ce que cela répond à votre question ?

**M. MARCON.**- Oui et non. C'est vous les techniciens et vous nous obligez à faire un calcul après vos calculs pour voir où cela s'applique. Je ne le souhaite pas parce que, si nous faisons de mauvais calculs, ce sera de notre faute. Je souhaiterais donc que vous nous donniez les valeurs par point singulier.

**M. PERALBA.**- La demande a le mérite d'être claire.

**M. DECŒUR.**- Je vais vous répondre : oui, par type de point singulier. Je ne suis pas en train de faire une négociation mais, si vous me dites par exemple « pour ce forage droit, est-ce que vous serez à 3 mètres, 2,50 mètres ou 3,50 mètres de profondeur ? », je ne peux pas vous répondre. Donc, je vous réponds par type de point singulier. Par exemple, si je vous dis que, pour un forage droit sous une route, on va être à 3 mètres et voilà ce que cela va donner au niveau du champ magnétique dans la zone d'épanouissement des câbles, est-ce que cela correspond à votre demande ?

**M. MARCON.**- Oui, dans la mesure où, pour chaque point singulier, vous nous donnez dans quel classement probable il se situera.

**M. DECŒUR.**- Pouvez-vous préciser ce que vous entendez par « dans quel classement probable » ?

**M. MARCON.**- Vous allez nous faire un classement des points singuliers. Vous allez nous dire qu'il y a plusieurs typologies de points singuliers.

**M. DECŒUR.**- Oui.

**M. MARCON.**- Donc, pour chaque point singulier, c'est à vous, techniciens, de nous dire que ce passage est probablement dans tel type de classement.

**M. DECŒUR.**- D'accord. Je dois pouvoir vous donner cela.

**M. MARCON.**- Très bien.

**M. DECŒUR.**- Pensez-vous qu'il soit nécessaire de faire une réunion spécifique sur ce point-là ? Je ne sais pas, je vous interroge.

**M. PERALBA.**- Spécifique sur quoi ?

**M. DECŒUR.**- Une réunion spécifique de restitution de ces éléments.

**M. PERALBA.**- Quoi qu'il en soit, il y aura une troisième réunion en janvier.

**M. DECŒUR.**- Je ne sais pas. S'il y a matière.

**M. BERTAULT.**- C'est à vous de voir, Monsieur Peralba, avec vos collègues, s'il y a matière et s'il le faut.

**M. PERALBA.**- Personnellement, j'ai un peu de mal à imaginer que nous ne fassions pas la troisième réunion. Même s'il n'y a pas de problèmes majeurs qui apparaissent aujourd'hui, je pense qu'une troisième réunion se justifie et nous permettra d'acter définitivement... Du moins, façon de parler, car vous savez que nous n'acterons jamais le problème de la ligne, je vous le rappelle.

Mais cela nous permettra d'acter un certain nombre de choses et notamment de régler ces problèmes de points singuliers.

Il me semble que nous pouvons maintenir le principe d'une troisième réunion en janvier, comme prévu.

**M. ROQUE**.- Oui, une fois que l'on a reçu les plans et les informations.

**M. PERALBA**.- Oui.

**M. DECŒUR**.- D'accord. On peut même prendre date.

**M. PERALBA**.- Si vous voulez.

**M. BERTAULT**.- Si cela ne vous embête pas, pas trop tard vers la fin du mois de janvier puisqu'on souhaiterait rendre le compte rendu avant fin janvier. Cela serait-il possible durant la troisième semaine de janvier ?

**M. DECŒUR**.- Nous pouvons peut-être même être capables de vous donner les résultats durant la semaine du 11 au 15 janvier.

**M. BERTAULT**.- Cela serait pas mal.

**M. PUIG**.- Mardi 19.

**M. DECŒUR**.- Si vous avez la possibilité dans la semaine du 11 au 15 janvier, c'est faisable. C'est une proposition.

**M. PERALBA**.- On vous propose le mardi 12 janvier, même lieu, même heure.

*(Tous les participants sont d'accord pour se réunir en mairie de Trouillas, le mardi 12 janvier 2010 à 14 h 30)*

**M. BERTAULT**.- Vous nous hébergez encore, Monsieur le Maire ?

**M. ATTARD**.- Oui, on réglera le problème de la note avec votre collègue !

**M. BERTAULT**.- Ça, on ne veut pas le savoir !

**M. PERALBA**.- Pour clôturer la réunion, je vous remercie évidemment d'avoir participé. Concernant le compte rendu, nous reprendrons le même principe : Mademoiselle Lilli m'enverra le projet de compte rendu, je le validerai étant entendu que, à partir de là, il sera diffusé, mais il ne sera réellement effectif que lorsqu'il aura été validé par l'atelier.

Je vous souhaite à tous de bonnes fêtes. Je ne sais pas si RTE passera de bonnes fêtes, parce que j'ai entendu qu'ils sont en train de plancher sur de prochaines coupures de courant sur des zones qui mal interconnectées, entre autres Bretagne et PACA. J'ai bien noté que la région Languedoc-Roussillon ne fait pas partie des régions mal interconnectées, donc j'ose espérer que nous n'aurons pas de coupures de courant pendant les fêtes !

Il me semble que Claude Marcon voulait dire un mot.

**M. MARCON**.- Pour rebondir sur ce qu'a dit M. Peralba, je conçois encore moins que lui que l'on puisse terminer cette concertation tant que l'on n'a pas la réponse des ASF.

**M. PERALBA**.- Ah oui, en plus ! Tout à fait.

**M. MARCON**.- Il est clair que ce serait donner un chèque en blanc, ce que nous refusons.

**M. PERALBA**.- D'ailleurs, avant de nous quitter, nous pouvons convenir ensemble que la date de la réunion est arrêtée sauf problème majeur avec ASF. Vous venez à la prochaine réunion avec l'accord des ASF. C'est bien cela ? C'est vous qui avez voulu la réunion une semaine avant ! J'avais proposé la troisième semaine de janvier !

**M. DECŒUR**.- On a bien entendu, Monsieur Peralba.

La séance est levée à 16 heures 26.